

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2010

Le 30 août 2010 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 août 2010.

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Monsieur Michel MAUDET : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Madame Colette LALLEMAND, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON : Adjoints.

Mademoiselle Alice FERCHAUD, Monsieur Yves CLEDAT, Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Anne-Marie TILLY, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Evelyne HORECKA-PRAS, Monsieur Jean-Daniel AUGER, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Catherine CHOTARD, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Gilles ALLINDRE, Monsieur Antoine MOULY, Monsieur Gildas GUGUEN, Madame Dominique POUPARD-MERLE, Monsieur Philippe HEURTON, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Madame Françoise COQUELET : Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : Madame Géraldine DELORME à Monsieur John DAVIS, Madame Monique ARIÑO à Madame Colette LALLEMAND, Madame Catherine BODET à Monsieur Michel CHAMPION, Madame Nicole VEYLIT à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU à Monsieur Gildas GUGUEN.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Simone POUPARD comme secrétaire de séance.

7 - AMÉNAGEMENT

7.1 - MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT - NOUVELLE TARIFICATION 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les ajustements de la politique de stationnement en centre-ville et les modifications tarifaires qui en découlent, à compter du 6 septembre 2010, à savoir :

- la gratuité des 20 premières minutes est étendue à 30 minutes sur les trois parkings en ouvrage du centre-ville, à savoir Travot, Arcades Rougé et Mondement ;

- la "zone Rouge" devient la "zone Cœur de Ville", en cohérence avec l'intitulé de la navette qui dessert l'hypercentre de la Ville, dans laquelle le stationnement est de :

* 1 € de l'heure sur voirie, limité à 1 heure, à raison de 0,50 € la demi-heure ;

* 0,80 € de l'heure dans les trois parkings en ouvrage pré-cités, à raison de 0,40 € la demi-heure, après les 30 premières minutes gratuites ;

* 0,50 € (forfait) entre 12h et 14h, dans les trois parkings en ouvrage ;

* 1 € (forfait) entre 20 h et 8h, dans les trois parkings en ouvrage ;

* 0,80 € de l'heure, limité à 4 heures sur le parking de la Poste, à raison de 0,40 € la demi-heure.

- le stationnement en "zone verte" est de :

* 0,50 € (forfait) sur voirie, limité à 1 heure ;

* 0,40 € la première heure puis 0,20 € la demi-heure, sur les parkings Coignard, Grands Jardins, Saint Pierre, Puits Gourdon, les Halles, Office de Tourisme et Senghor, limité à 4 heures ;

* 0,40 € la première heure, puis 0,20 € la demi-heure, sur les parkings Prisset, le Mail, Turpault et Mondement extérieur, limité à 8 heures, étant précisé que les tarifs à 4,50 € la semaine et 18 € par mois sont maintenus.

- 11 places "arrêt minute" supplémentaires sont créées, ce qui porte leur nombre à 25, offrant 10 minutes de stationnement gratuit ;

- le stationnement est possible par abonnement mensuel, trimestriel ou annuel, au parking des Arcades Rougé, dans la limite de 80 abonnements situés au niveau -4, aux mêmes tarifs que ceux déjà existants dans le parking Mondement en ouvrage ;

- certains tarifs restent inchangés, tels que ceux de la "zone gare", les abonnements longue durée proposés dans le parking Mondement en ouvrage ou d'une manière générale la gratuité de stationnement accordée les dimanches et jours fériés ;

- un dispositif de bonification de temps de stationnement est créé, à la demande de l'enseigne Super U, valable uniquement pour le parking des Arcades Rougé, dont le tarif est fixé à 0,115 € la demi-heure et limité à 1 heure 30 par visite, qui vient compléter l'offre déjà existante des chèques parkings valable sur les trois parkings en ouvrage du centre-ville. (*annexe 1*)

Article 2 – d'approuver le nouveau plan de zonage qui en résulte, tel qu'indiqué dans le document ci-joint (*annexe 2*).

7.2 - ARCADES ROUGE - PROTOCOLE VILLE DE CHOLET - EXPAN 49 - MULTI VEST FRANCE 2 : AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de l'avenant modifiant le protocole Ville de Cholet - Expan 49 - Multi Vest France 2 signé en date du 27 février 2007.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée.

Le Président
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire,
Simone POUPARD

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 30 août 2010,

Michel MAUDET	Frédéric PAVAGEAU	Sandrine RAOUX	Philippe HEURTON
Michel CHAMPION	Jean-Paul BREGEON	François DEBREUIL	Anne GRAVELEAU-HARDY
Marie-Christine PELLETIER	Alice FERCHAUD	Catherine CHOTARD	Xavier COIFFARD
Roselyne DURAND	Yves CLEDAT	Benoît MARTIN	Marie-Christine BOMME
Roger MASSE	Michel BONNEAU	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	Françoise COQUELET
Isabelle LEROY	Anne-Marie TILLY	Olivier BRACHET	
Jean LELONG	Jean-Michel BOISSINOT	Natacha CASTIN	
Florence DABIN-HERAULT	Evelyne HORECKA-PRAS	Gilles ALLINDRE	
John DAVIS	Jean-Daniel AUGER	Antoine MOULY	
Thierry ABRAHAM	Marie-Hélène DUCEPT	Gildas GUGUEN	
Colette LALLEMAND	Patricia RIGAUDEAU	Dominique POUPARD-MERLE	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
EQUIPEMENTS URBAINS					
STATIONNEMENT PAYANT PAR HORODATEURS					
Zone Rives Zone Centre-Ville				06/09/2010	Del. C.M. 30.08.2010
Voirie (limité à 1 heure de stationnement) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 30 minutes	première heure 1 heure		0,50 € 1,00 €	06/09/2010 06/09/2010	Del. C.M. 30.08.2010
première tranche de stationnement minimum de 15 min - Les premiers quart-heure (0h-0h20) - Les quart-heure suivants (0h20-0h45) - Le quart-heure suivant (0h45-1h00) - Par demi-heure suivantes (1h-2h)	premier quart-heure le quart d'heure le quart d'heure premier-heure 1-heure les 2 heures	0,20 € 0,60 € 0,30 € 0,50 € 1,50 € 2,50 €	0,20 € 0,60 € 0,30 € 0,50 € 1,50 € 2,50 €	13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009	Del. C.M. 12-10-2009
Parking Paste (limité à 4 heures de stationnement consécutives) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 30 minutes	premier quart-heure 1 heure		0,40 € 0,80 €	06/09/2010 06/09/2010	Del. C.M. 30.08.2010
- Les premières demi-heures (0h-1h) - Les demi-heures suivantes (1h-2h) - Les heures suivantes (2h-4h)	premier-heure premier-heure 1-heure les 2 heures les 3 heures les 4 heures	0,50 € 0,40 € 0,60 € 1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €	0,50 € 0,40 € 0,60 € 1,00 € 1,80 € 2,40 € 3,00 €	13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 16/05/2005 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009	Del. C.M. 12-10-2009
Zone Verte					
Voirie (limité à 1 heure de stationnement) (Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés)	premier heure		0,50 €	06/09/2010	Del. C.M. 30.08.2010
première tranche de stationnement minimum de 1h	première première première première les 2 heures les 3 heures les 4 heures	0,30 € 0,40 € 0,50 € 0,60 € 0,70 € 1,20 € 1,80 €	0,30 € 0,40 € 0,50 € 0,60 € 0,70 € 1,20 € 1,80 €	13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009 13/10/2009	Del. C.M. 12-10-2009

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Parking Place Georges Frisec, Parking du Mail, Parc Turpanit, Parking Montement extérieur (limité à 8 heures de stationnement consécutives) (Poyant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 1h - La première heure (0h-1h) - La deuxième heure (1h-2h) - Les heures suivantes Parkings : Coignard, Grand Jardin, Saint Pierre, Puits Courdon, Les Halles, Office de Tourisme, Soghor (limité à 4 heures de stationnement consécutives) (Poyant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 1h	l'heure			06/09/2010	Del. C.M. 30.08.2010
	par semaine	4,50 €	4,50 €	06/09/2010	
	par mois	18,00 €	18,00 €	06/09/2010	
	p/heure	0,20 €	0,20 €	13/10/2009	Del. C.M. 12.10.2009
	p/heure	0,20 €	0,20 €	13/10/2009	Del. C.M. 12.10.2009
	p/heure	0,10 €	0,10 €	13/10/2009	Del. C.M. 12.10.2009
	les 2 heures	0,50 €	0,50 €	13/10/2009	Del. C.M. 12.10.2009
	les 3 heures	0,60 €	0,60 €	13/10/2009	Del. C.M. 12.10.2009
				06/09/2010	Del. C.M. 30.08.2010
				05/09/2010	
ZONE URB (Poyant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés) première tranche de stationnement minimum de 1h	l'heure		0,30 €	01/06/2003	Del. C.M. 12.05.2003
	les 4 heures	1,00 €	1,00 €	01/06/2003	Del. C.M. 12.05.2003
	les 8 heures	2,00 €	2,00 €	01/06/2003	Del. C.M. 12.05.2003
	les 7 jours	4,50 €	4,50 €	01/07/2004	Del. C.M. 14.06.2004
	les 30 jours	15,00 €	15,00 €	01/07/2004	Del. C.M. 14.06.2004

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
STATIONNEMENT PAYANT PAR ENCASSEURS					
Zone Rouge					
Zone Centre de Ville					
Parking Arcades-Rougé					
<i>(Gratuit dimanches et jours fériés)</i>					
Les 30 premières minutes					
Les demi-heures suivantes					
Nuit (de 23h00 à 14h00)					
Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)					
Les demi-heures suivantes (0h-1h)					
Les demi-heures suivantes (1h-2h)					
L'heure suivante (2h-3h)					
Dans la limite de 80 abonnements situés au niveau B					
Abonnements 7h30 - 20h30					
Abonnements 24h / 24h					
					Dél. C.M. 30.08.2010
	gratuites			06/09/2010	Dél. C.M. 30.08.2010
	demi-heure	0,40 €	0,40 €	06/09/2010	
	forfait nuit	0,50 €	0,50 €	06/09/2010	
		1,00 €	1,00 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009
	forfait nuit	1,00 €	1,00 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009
	demi-heure	0,50 €	0,50 €	13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009
	demi-heure	0,40 €	0,40 €	13/10/2009	
	1-heure	0,60 €	0,60 €	13/10/2009	
	1-heure	1,00 €	1,00 €	13/10/2009	
	les 2 heures	1,80 €	1,80 €	13/10/2009	
	les 3 heures	2,40 €	2,40 €	13/10/2009	
	les 4 heures	3,00 €	3,00 €	13/10/2009	
	par mois		21,00 €	07/07/2010	Délégation Maire 06.07.2010
	par trimestre		60,00 €	07/07/2010	
	par an		215,00 €	07/07/2010	
	par mois		45,00 €	07/07/2010	
	par trimestre		119,00 €	07/07/2010	
	par an		432,00 €	07/07/2010	

